

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Commission n° 1 du Conseil communal chargée d'examiner

le postulat de Monsieur Adrien Buclin et consorts

« Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »

Présidence :	M. Alix Olivier Briod	PLR
Membres présents :	M. Blaise Michel Pitton M. Romain Felli remplace Mme Muriel Chenaux Mesnier M. Gianfranco Gazzola Mme Alice Genoud M. Vincent Rossi remplace M. Daniel Dubas M. Jean-Luc Chollet remplace M. Claude-Alain Voiblet M. Adrien Buclin	Socialiste Socialiste Socialiste Les Verts Les Verts UDC La Gauche
Membres excusés :	Mme Muriel Chenaux Mesnier M. Daniel Dubas M. Claude-Alain Voiblet	Socialiste Les Verts UDC
Membres absents :	M. Mathieu Carrel M. Guy Gaudard	PLR PLR
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Daniel Brélaz, Syndic Mme Florence Germond, Directrice FIPAV, excusée	
Représentant-e-s de l'administration :	Mme Kathryn Vernescu, Directrice CPCL M. Emmanuel Bourquin, Service des finances	
Notes de séance :	Mme Annick Balmelli du secrétariat municipal	
Lieu de la séance :	Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville	
Date de la séance :	Vendredi 15 avril 2016	
Début / fin séance :	14h04 - 15h.10	

Le Président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Syndic pour la présentation des représentants de l'administration.

A la demande du Président, M. Buclin rappelle les grandes lignes du postulat et précise que la démarche vise à ce que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Conseil d'administration de la CPCL que celle-ci désinvestisse complètement le secteur des énergies fossiles aussi bien pour les entreprises que pour les matières premières.

Un commissaire parle des aspects éthique et politique des énergies fossiles. Il évoque le risque financier à investir dans ce domaine.

Le Syndic rappelle que le CPCL est un organisme indépendant paritaire dirigé par un conseil d'administration. D'autre part, il constate qu'un certain nombre d'entreprises pétrolières se tournent vers le solaire pour se diversifier. Il estime que le domaine énergétique n'est de nos jours pas un bon placement.

La Directrice de la CPCL relève que la Caisse travaille avec une société de conseils en investissement et que le désinvestissement des énergies fossiles du portefeuille « matières premières » se dessine courant 2016. La CPCL, à l'instar d'autres caisses de pensions, se dirige de plus en plus vers une gestion passive et le Conseil d'administration se préoccupe déjà des questions posées par le postulat.

Au cours de la discussion générale, les commissaires apportent des considérations diverses sur la politique de placement dans les énergies fossiles et la nécessité de désinvestir. Le Syndic relève que le passage aux énergies renouvelables est faisable mais la vitesse de ce passage n'est pas définie. Pour se défaire des énergies fossiles, les énergies renouvelables devraient devenir les maîtres du marché. Il est relevé que les entreprises pétrolières ont besoin de fonds considérables pour la recherche de gisements de plus en plus profonds et pour freiner ces recherches, il convient de supprimer le financement. La Directrice de la CPCL annonce que le charbon est déjà exclu du portefeuille « matières premières » (lesquelles représentent environ 1.5% des fonds).

Un commissaire demande des arguments sur l'aspect éthique et estime qu'un rapport – préavis à ce sujet serait souhaitable.

Un commissaire pense que Lausanne marquerait un signal fort en montrant sa volonté de s'engager dans le désinvestissement des énergies fossiles. Il déclare qu'il refuserait une réponse municipale disant que les mesures de désinvestissement prises par la CPCL dans le secteur des matières premières sont actuellement suffisantes.

Quoi qu'il en soit, il convient d'admettre que le Conseil d'administration de la CPCL assume la responsabilité du placement des fonds. La Municipalité peut être chargée d'intervenir auprès dudit Conseil.

Au vote, la prise en compte de ce postulat est acceptée comme suit :

- 6 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

Lausanne, le 20 mai 2016

Le rapporteur
Alix Olivier Briod

